

Sylvie Vandenbossche
OXYGENE FORME NATURE
38803991900047
Ape 9319Z
Carte professionnelle n° 07799ED0039
Déclaration auprès de la Direction de la Jeunesse et des sports :
ET001505

Conditions générales de vente :

Réservation : La réservation est effective à réception du règlement de la séance

Le tarif comprend : La préparation l'encadrement, l'animation de l'activité marche nordique, randonnée, visite guidée, balade sortie nature ; la prise en charge des participants s'effectue du lieu de départ jusqu'au lieu d'arrivée de l'activité Le tarif ne comprend pas : Le transport aller/retour de votre domicile ou de votre lieu d'hébergement sur le site au point de départ des activités. Les dépenses personnelles, l'assurance complémentaire (type responsabilité civile des participants)

Annulation :

-Du fait du client : Pour toute annulation totale ou partielle des prestations de la part du client : Par principe et en tout état de cause, le nombre de personnes initialement réservé et confirmé sera facturé. Tout désistement ou annulation ne donnera lieu à aucun remboursement ; Sylvie Vandenbossche se réserve le droit d'arrêter tous participants avant la fin de l'activité dès lors que les conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ne seraient pas suffisantes. Aucun remboursement ne sera effectué. Toute interruption volontaire de la part du participant ainsi que la non présentation du participant sur le lieu de rendez-vous n'ouvre droit à aucun remboursement. Annulation du fait de la météo : L'ensemble de nos activités se déroulent en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

-Du fait de Sylvie Vandenbossche :

Si Sylvie Vandenbossche se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation pour quelque raison que ce soit les participants seront entièrement remboursés sans prétendre à aucune indemnité supplémentaire. Sylvie Vandenbossche se donne le droit de modifier avec ou sans préavis, les activités en fonction des conditions météorologique et des conditions de sécurité ; Dès lors des modifications de parcours ou une activité de remplacement pourront être organisés sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Assurance : Sylvie Vandenbossche dispose d'une responsabilité civile professionnelle. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile

Effets personnels :-Sylvie Vandenbossche décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des participants. Laisser dans les véhicules et apporter des objets de valeur est fortement déconseillé

Participation – aptitude physique : Chaque participant atteste que sa constitution physique et que son état de santé lui permette de pratiquer la randonnée ou la marche nordique A défaut de certificat médical le client décharge le prestataire de service de toute responsabilité en cas d'incident survenant au cours de la séance

Litiges / contentieux Pour tout litige seul le tribunal du siège l'entreprise de Sylvie Vandenbossche est compétent.

Sylvie Vandenbossche